



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 24/10/2024

ID : 040-214001554-20241022-241022H1579H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : samedi 19 octobre 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Marc VERNIER

Pouvoirs :

Delphine CHOLE a donné pouvoir à Mme Dominique ROBERT Adjoint; Cédric CHATON a donné pouvoir à M. Pierre SANCHEZ Conseiller; Carine DUPUY a donné pouvoir à M. Thierry GALLEA Maire; Jean-Luc LAHOUE a donné pouvoir à Mme Véronique MORA Conseiller

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>10</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>14</u>

N° DEL20241022-012

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

La création d'un poste permanent de l'un des grades suivants : Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou Adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures par semaine,
- il sera chargé des fonctions de cuisinier au restaurant scolaire,



- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 23/10/2024

Le Secrétaire
Stéphane SIRE



le Maire

Thierry GALLEA